

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Communauté de Communes appelle la vigilance des habitants des 11 communes sur des démarchages abusifs

Des personnes malveillantes se présentent au domicile des habitants de Challans Gois Communauté pour demander le paiement de services (collecte des déchets, contrôle assainissement non collectif...).

Aucune demande de paiement au domicile des administrés n'existe.

Les facturations des services de la Communauté de Communes s'effectuent uniquement sur présentation d'un **titre émis par les services des impôts, exclusivement reçu par courrier postal.**

Il est rappelé que **les nouveaux bacs de collecte des déchets**, dont chaque foyer est doté dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, **sont gratuits.**

En cas de doute, il convient de contacter la Communauté de Communes au :
02 51 93 56 73.

Contact :

Service communication

Challans Gois Communauté

communication@challansgois.fr